

## Études d'histoire religieuse



Pierre Hébert (avec la collaboration d'Élise Salaün), *Censure et littérature au Québec. Des vieux couvents au plaisir de vivre, 1920-1959*, Montréal, Fides, 2004, 255 p. 30 \$

Maude Roux-Pratte

Volume 71, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1006619ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1006619ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

### ISSN

1193-199X (print)

1920-6267 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Roux-Pratte, M. (2005). Review of [Pierre Hébert (avec la collaboration d'Élise Salaün), *Censure et littérature au Québec. Des vieux couvents au plaisir de vivre, 1920-1959*, Montréal, Fides, 2004, 255 p. 30 \$]. *Études d'histoire religieuse*, 71, 119–122. <https://doi.org/10.7202/1006619ar>

Marquis situe avec brio la pièce de résistance de l'action médiatique de l'Église catholique dans le contexte socioéconomique, religieux et médiatique du tournant du siècle. Elle décrit dans un style clair et précis l'impact de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la société canadienne-française, les nouvelles stratégies de l'Église catholique pour faire face à ces « fléaux », le passage d'une presse d'opinion à une presse d'information, la diversité de la presse religieuse. Les lecteurs non spécialisés y trouveront particulièrement leur compte dans les deux premiers chapitres portant sur l'Église du XX<sup>e</sup> siècle et la presse catholique au Québec. Les historiens de la religion et de la presse apprécieront la richesse de la réunion de ces deux champs dans les chapitres sur le degré d'intégration du quotidien au « système des journaux d'information » au fil des décennies, et sur les stratégies de financement du journal.

La comparaison des pratiques journalistiques, de la mise en page et de la publicité de *L'Action catholique* et de ses contemporains *La Presse* et *Le Soleil*, représentant par excellence de la presse d'information d'alors, est très pertinente. Elle aurait cependant mérité un traitement plus systématique, puisque le volet comparatif est parfois absent du propos. L'ajout de tableaux aurait par ailleurs facilité la compréhension de l'importance de certaines rubriques selon les journaux. L'auteure s'attarde peu sur la méthode, ce qui décevra seulement les spécialistes qui devront consulter la thèse pour en savoir plus long. Ils et elles regretteront peut-être les nombreuses récapitulations ainsi que le petit nombre de pages de cet excellent ouvrage. Ce dernier relève néanmoins avec succès le défi lancé par Roy et de Bonville dans leur bilan historiographique de la presse québécoise (*Recherches socio-graphiques*, vol. XLI, no 1, 2000) : « considérer la presse en elle-même et pour elle-même, et non comme une source commode de renseignements », « ramener [...] toutes les observations sur la presse au contexte sociohistorique de celle-ci », et « garder à l'esprit que les paramètres (c'est-à-dire les producteurs de messages, les messages eux-mêmes et leurs destinataires) ne jouent pas indépendamment les uns des autres » (p. 45).

Josette Brun  
Département d'information et de communication  
Université Laval

Pierre Hébert (avec la collaboration d'Élise Salaün), *Censure et littérature au Québec. Des vieux couvents au plaisir de vivre, 1920-1959*, Montréal, Fides, 2004, 255 p. 30 \$

Après avoir exposé, dans un premier tome, l'histoire de la censure ecclésiastique de l'imprimé au Québec (*Le livre crucifié, 1625-1919*, Montréal,

Fides, 1997), Pierre Hébert s'attaque ici à une période cruciale (1920-1959) marquée par le passage du contrôle religieux au contrôle juridique de la littérature. Ce deuxième volume n'emprunte pas d'emblée les postulats théoriques du premier, selon lesquels il existait deux niveaux de censure institutive : l'un, prescriptif, visant à répandre la bonne parole, grâce aux journaux catholiques par exemple ; l'autre, proscriptif, réprimant le discours déviant véhiculé dans certains romans, au cinéma, etc. En effet, Hébert doit reconsidérer la pertinence de ce modèle lorsqu'il constate, pour les années 1920-1934, la quasi-absence de « cas » de censure tels qu'analysés dans la précédente étude. L'auteur y voit la manifestation d'une contrainte invisible, constitutive du champ littéraire, qui ne recourt pas à des interdits formels mais réduit la liberté des écrivains en les confinant dans des thématiques prédéterminées.

Pour décoder cette troisième forme de censure, Hébert opte pour une approche interprétative, qui fait appel à sa vision de la littérature et à une conception élargie de la censure (p. 15-16). Le territoire de la liberté et les nécessités de l'ordre étant des notions relatives, le chercheur utilise une diversité de sources témoignant du point de vue des censurés, qui réagissent à l'oppression dans des lettres ou des périodiques, et des censeurs, qui exposent aux auteurs les normes à respecter, notamment dans la *Semaine religieuse de Québec*. La plupart des exemples choisis ont déjà été exposés dans des articles antérieurs, souvent par Hébert lui-même. L'intérêt de ce volume est de rendre compte, à travers des échanges épistolaires et des débats publics éclairants, des formes du changement censorial. L'auteur dégage deux paradigmes, qui correspondent aux deux grandes parties de l'ouvrage.

Jusqu'en 1945 règne une censure cléricale dogmatique et autoritaire, basée « sur des prémisses qui échappent à toute discussion » (p. 27). Cette conception du monde sera de plus en plus contestée, mais dans les années 1920, seule une minorité d'écrivains la dénonce. Le premier chapitre (1920-1929), le plus novateur, aborde les manifestations de la censure constitutive. Insidieuse, elle prend la forme d'une nationalisation de la littérature, synonyme ici de terroirisme et de régionalisme, termes distincts « qui servent [cependant] une même visée censoriale » (p. 64). Hébert constate durant cette période la quantité de romans chantant, dans un esprit chrétien, les beautés de la terre de chez nous et les réalités quotidiennes. Cette quasi-unanimité témoigne d'une esthétique fermée et révèle la présence d'une critique « douanière », dominée par les régionalistes et incarnée majoritairement par des clercs (Camille Roy, Lionel Groulx, Carmel Brouillard). Ces gardiens du bon goût jugent sévèrement les brebis égarées et produisent des articles programmatiques évoquant les thèmes souhaitables de la littérature canadienne. Les rares contestataires, dont Jean-Charles Harvey et Louis Dantin, expriment leur mécontentement en privé. La revue *Le Nigog*, qui dénonce un régionalisme excessif, ne dure qu'une année (1918).

Hébert affirme que les « premiers efforts de contestation publique » apparaissent dans les années 1930. Le deuxième chapitre (1930-1935) aborde la création de périodiques dénonçant les entraves à la liberté d'expression (*L'Ordre, Renaissance, Les Idées*) et les publications des éditeurs Albert Lévesque et Albert Pelletier, qui détonnent du terroirisme dominant. Il aurait été pertinent de souligner ici le triomphe, à la même époque, du régionalisme mauricien. Ce mouvement, jugé enfermante par des libres penseurs comme Pelletier, contribue à saisir les contours de cette forme de censure, encore omniprésente dans les premières années de la crise. Nombre d'écrivains sont alors mobilisés pour glorifier l'histoire régionale et ses personnages. L'abbé Albert Tessier, éditeur trifluvien, propose des sujets, voire des plans de rédaction. La littérature souffre effectivement d'un cadre bien établi, difficile à contourner.

Le troisième chapitre (1936-1945) montre un clergé qui ne plie pas l'échine, bien que les influences délétères qui envahissent le pays lui échappent de plus en plus, entre autres avec les rééditions canadiennes de livres à *l'Index*. En fait, Hébert constate que la censure de guerre a « fort peu touché la littérature » (p. 130) malgré le discours de contrainte tenu « plus que jamais » par les représentants de l'Église (p. 126). Un nouveau paradigme se prépare à éclore, caractérisé par une reconnaissance progressive du jugement du lecteur et une esthétique ouverte, faisant place à une diversité de voies narratives.

Le quatrième chapitre (1946-1951), qui introduit la seconde partie de l'ouvrage, témoigne des derniers efforts du clergé pour contrôler la littérature, notamment par l'intermédiaire de la revue *Lectures*. Cette dernière veut responsabiliser le lecteur assoiffé d'une « culture personnelle » en lui proposant une culture chrétienne universelle, plus apte à guider ses choix. Selon Hébert, l'humanisme intégral constitue une stratégie de récupération, à ne pas confondre avec un adoucissement de la censure cléricale à l'égard des productions culturelles. Jusqu'à la mort de *l'Index* en 1966, cette censure « ne comporte pas de degrés » : la nécessité de surveiller la littérature demeure tout aussi affirmée. En fait, le principal changement, à l'aube de la Révolution tranquille, réside dans la reconnaissance d'une « défaite » du contrôle cléricale (p. 170). Les propos du père Gay, critique littéraire, servent à démontrer ce virage. Cette impuissance avouée explique d'ailleurs la passation des pouvoirs, de la justice divine à la justice civile, officialisée par la loi Fulton en 1959. Le dernier chapitre, signé par Élise Salaün, illustre ce « moment historique » (p. 198) en relatant deux procès visant des romans « obscènes » dans les années 1960.

L'approche interprétative privilégiée par Hébert permet de sortir des sentiers battus et d'explorer un type de censure difficile à déchiffrer, la censure constitutive. Cet essai, qui s'adresse davantage aux initiés qu'au

grand public, propose des pistes intéressantes pour les futures recherches en histoire. Le prochain tome s'annonce fort prometteur.

Maude Roux-Pratte  
Département d'histoire  
Université du Québec à Montréal

Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 p. 30\$

L'argumentation soutenue par Fecteau se présente ainsi :

Les révolutions démocratiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle ont enfanté une civilisation nouvelle. Alors, en effet, a déferlé brusquement l'immense aspiration « des hommes et des femmes » à la liberté, renversant à jamais les catégories et les formes dans lesquelles avaient été pensés et vécus les rapports des humains entre eux ainsi que l'organisation de la société. À leur place, ces révolutions ont instauré une nouvelle *conception du monde* fondée sur l'autonomie, la volonté et la responsabilité de l'individu ainsi que sur le pouvoir de la raison. Dans son acception la plus englobante, le libéralisme est donc d'abord un nouveau « langage de référence », de nouvelles « valeurs fondamentales », bref le nouveau « substrat culturel » que partagent toutes les lectures de la société et tous les projets d'aménagement du vivre ensemble, même les plus opposés, qu'a pu envisager l'imagination sociale foisonnante du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cependant, cette aspiration à la liberté, il a fallu la concrétiser dans une organisation sociale. C'est dans l'espace du politique que se pense et se réalise le rapport entre individus et État. Sans perdre sa signification première, le libéralisme en acquiert alors une seconde, beaucoup plus restrictive : *idéologie* de la bourgeoisie et de la petite-bourgeoisie, discours qui justifie les institutions créées pour fonder puis perpétuer l'hégémonie de ces classes. Or, rien ne révèle mieux l'écart entre les deux acceptions du libéralisme que le traitement de la pauvreté et du crime, parce que ces phénomènes sociaux ressortissent à la fois de la morale personnelle et de l'engagement collectif, qu'ils mettent en jeu à la fois l'individu et l'État.

Du reste, le libéralisme, comme idéologie bourgeoise, ne traverse pas le XIX<sup>e</sup> siècle sans subir des altérations majeures. Fecteau identifie trois périodes marquantes. *La première se clôt entre 1815 et 1830*. Encore imprégné des idéaux révolutionnaires, le libéralisme issu des Lumières interprète en termes politiques le crime et la pauvreté, qui, à sa surprise, persistent même dans une société libérée du despotisme : comme des manifestations de l'inadaptation des classes populaires aux impératifs d'une